



Il était une fois Emmanuel Macron les retraites, les retraitées et les retraités

Promesse de ne pas reculer l'âge de départ en retraite

Pour se remémorer les belles promesses du candidat, puis du Président Emmanuel Macron, voici deux minutes d'extraits de ses interventions : <https://www.youtube.com/watch?v=KGyxcYvcjTk>

En 2017, pendant sa campagne électorale, Emmanuel Macron promettait déjà de ne pas reculer l'âge légal de départ à la retraite.

Il nous promettait, les yeux dans les yeux :
« Dans les cinq ans à venir, moi je ne propose pas de décaler l'âge de la retraite, ça n'est pas juste et les sacrifiés ce sont ceux qui sont autour de 60 ans ».

En 2019, il tient le même discours à l'issue du grand débat national sur les retraites.

« Je ne crois pas qu'il faille reculer l'âge de départ à la retraite :

- La première raison est un peu directe, c'est que je me suis engagé à ne pas le faire. C'est mieux sur un sujet aussi important de faire ce que l'on a dit.
- La deuxième raison est que, tant qu'on n'a pas réglé le problème du chômage, ce serait franchement hypocrite de décaler l'âge légal. Quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, quand on a une carrière fracturée, bon courage déjà pour arriver à 62 ans. Vous ne savez plus comment faire après 55 ans, les gens vous disent les emplois ne sont plus bons pour vous, c'est ça la réalité ! C'est le combat qu'on mène, on doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens, mes bons amis, c'est le délai légal, Ce serait hypocrite ».

Qui est hypocrite ? Celui que fait l'inverse de ce qu'il a dit ? Celui qui met en avant et explique les nombreuses bonnes raisons de ne pas reculer l'âge de départ ?

Promesse de maintenir le pouvoir d'achat des retraités-es

La colère contre les hypocrites promesses est retombée ? Voici la suite, de courts extraits (moins de deux minutes) pour se rappeler les engagements d'Emmanuel Macron : <https://youtu.be/8jeJfrl2jpA>

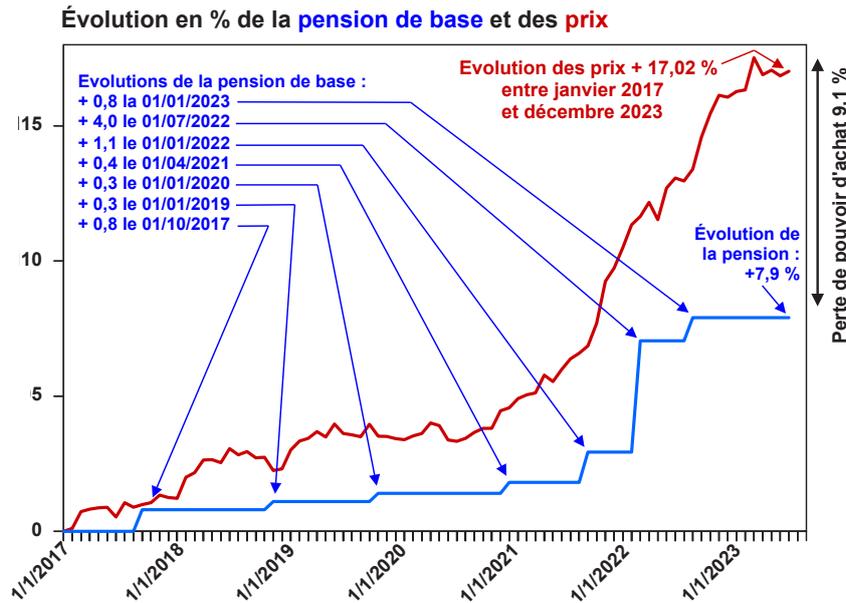
En 2017, le candidat Emmanuel Macron répond à la question d'un journaliste « Est-ce que vous pouvez vous engager sur le maintien du pouvoir d'achat des retraités ? » :

« Dans les cinq ans qui viennent je maintiens le pouvoir de tout, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel ».

Et, dans le débat avec François Fillon, il s'oppose fortement à lui en affirmant qu'il défend les retraités : « *Je n'approuve pas d'aller plus loin dans le quinquennat à venir, pour faire des économies sur le dos des retraités comme vous le proposez* ».

Au journaliste Jean-Jacques Bourdin, Emmanuel Macron affirme : « *Je ne veux pas, moi, faire des économies sur le dos ni des retraités ni de celles et ceux qui sont à quelques années d'aller à la retraite* ».

Et là, nous pouvons répondre à ses mensonges, sa brutalité. Il suffit de comparer l'évolution des pensions et celle de l'inflation. Depuis le début de 2017, les décisions d'Emmanuel Macron ont fait perdre 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 24 mois qui s'élève à près de 2,8 mois de pension. Et même, pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG au 1^{er} janvier 2018, 11 % de pouvoir d'achat et 4 mois de pension !



Et la somme des pertes pendant les 84 mois de cette période s'élève à 2,8 mois

Pour les personnes en retraite ayant subi l'augmentation de la CSG de 25 % en 2018, les pertes s'élèvent à 4 mois, et la différence entre la pension et les prix de 11 %

Promesse pour la santé et l'aide à l'autonomie

En 2022, dans sa « Lettre aux Français », Emmanuel Macron s'engage pour la santé : « *Grâce au travail de tous, nous avons pu investir dans les hôpitaux* ».

FAUX

17 600 lits fermés pendant le 1^{er} mandat et 4 milliards d'euros d'économie réalisés sur l'hôpital !

Le 22 mars 2023, Emmanuel Macron s'exprime lors d'une interview télévisée depuis le palais de l'Élysée : « *On respecte, on écoute, mais on ne peut pas accepter les factieux ... Nous allons rendre les maisons de retraite plus humaines* ».

FAUX

Rien n'a changé depuis les révélations du journaliste indépendant Victor Castanet dans son livre « *Les Fossoyeurs* » publié le 26 janvier 2022. Comment « humaniser » les marchands de la perte d'autonomie qui cherchent les profits au détriment de la qualité des soins ? Il faut interdire le caractère lucratif des Ehpad, développer les Ehpad public dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie.

Le 25 mars 2023 au congrès d'Horizon, la première ministre **Élisabeth Borne** justifie la « réforme » des retraites : « *Nous avons fait ce que les Français attendaient de nous, construire des compromis sur des textes utiles pour nos concitoyens* »

FAUX

90 % des actifs sont contre la « réforme » !

Monsieur Macron, est-ce que vous avez des regrets sur la réforme des retraites ? « *Mon seul regret c'est de ne pas avoir assez bien expliqué* ».

En somme : 95 % des Français sont des c... et ne comprennent rien.

Le 14 juillet 2023, l'allocution d'**Emmanuel Macron** n'est qu'un tissu de mensonges : « *Nous devons travailler plus et plus longtemps, nous devons décaler l'âge du départ à la retraite à 65 ans* ». « *C'est un changement nécessaire et il permet de produire plus de richesses* ». « *La réforme est nécessaire pour sauver le système* ».

FAUX

Il dramatise, pour lui, c'est la réforme ou la crise, ce que contredit le rapport du COR : « *Nous pourrions connaître un léger déficit entre -0,5 et -0,8 % point de PIB jusqu'en 2032. Puis à partir de cette date, ces pertes se résorberaient naturellement d'elles-mêmes à l'horizon de 2070* ». Dans la pire des projections, la part du budget lié aux retraites représenterait **au maximum 14,7 % du PIB, soit la même proportion qu'en ce moment**. Le système actuel est donc parfaitement pérenne et soutenable.

Puis il nie l'évidence : « *C'est une réforme juste* »

FAUX, elle creuse les inégalités :

Les moins qualifiés sont les plus impactés.

Les femmes devront travailler 2 trimestres de plus que les hommes.

32 % des plus pauvres sont décédés à 65 ans (et 6 % des plus riches).

Il menace les personnes qui lui résistent : « *Quand vous avez des gens qui sont là uniquement pour couvrir votre voix, (...) ce n'est plus une contestation, cela s'appelle de l'incivisme* ».

Cette affirmation repose sur une grossière manipulation.

Dans le monde réel, en effet :

- C'est lui, et lui seul, qui a refusé d'entendre les voix des citoyens et des citoyennes, très largement majoritaires au sein de la population française, qui lui demandaient de renoncer à sa réforme des retraites.
- C'est lui aussi qui, claquemuré dans son arrogance et son mépris, a refusé aussi d'écouter les corps intermédiaires, et a fermé sa porte aux syndicats.
- C'est lui encore, qui a systématiquement étouffé, à grands coups de votes bloqués et d'article 49.3, les voix des parlementaires qui lui demandaient, au nom de leurs électeurs, de renoncer à cette réforme.

Promesse d'une loi relative à la perte d'autonomie ou loi « grand âge »

Juin 2018, le président Emmanuel Macron annonce une loi grand-âge et autonomie historique qui sera votée « *avant la fin de l'année* » suivante et répondra aux défis du grand âge.

8 septembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, annonce des « *mesures nouvelles* » pour renforcer la branche autonomie de la sécurité sociale ... ce qui met fin à la possibilité d'un vote d'une loi « grand âge » d'ici la fin du quinquennat, faute de financement.

9 novembre 2021, Emmanuel macron déclare : « *Nous sommes en train de construire pas à pas un véritable service public de l'autonomie pour nos aînés* ». Comme le rappelle le journal Le Monde : « *En vantant son bilan, le chef de l'État s'est exonéré tacitement de sa promesse de porter une « loi [relative à] la dépendance », engagement pris en juin 2018, réaffirmé fin 2020 et oublié depuis* ».

11 octobre 2022, Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, lance le Conseil national de la refondation dédié au bien vieillir et « *donne rendez-vous à automne pour parachever notre réforme avec la question du financement, sur laquelle le gouvernement sera au rendez-vous* ».

17 novembre 2023 : Aurore Bergé, alors ministre des Solidarités, déclare dans son discours de conclusion de la présentation de la Stratégie Bien vieillir : « *J'ai entendu la demande des parlementaires et des acteurs du Grand Âge* :

- *Oui ils ont raison.*
- *Oui, vous avez raison : une loi de programmation du Grand Âge est nécessaire.*
- *Aussi, je m'engage devant vous à la faire aboutir* ».

4 avril 2023 : le Conseil rend ses conclusions. Le ministre annonce que l'ensemble des propositions allaient nourrir une future réforme du grand âge.

23 novembre 2023, une loi sur le grand âge, à l'ambition limitée, est votée, dans l'attente d'un texte plus ample que la Première ministre Élisabeth Borne annonce d'ici l'été 2024 pour une adoption au second semestre 2024.

24 janvier 2024, la nouvelle ministre des Solidarités, Catherine Vautrin, déclare « *L'agenda reste à définir. Ce que je sais c'est que c'est l'un des grands défis de notre société auquel nous devons nous préparer. Nous n'en sommes qu'au début. Commençons par travailler sur le maintien à domicile et sur le renforcement de la qualité des EHPAD, deux demandes fortes des Français. Chacun doit pouvoir profiter du service dont il a besoin à l'échelle de son bassin de vie. Je vais m'attacher à offrir le maximum de réponses concrètes par la voie réglementaire. Tout ne passe pas par la loi* ».

À suivre ... pendant encore combien de temps ?

Promesse d'une loi sur la fin de vie

13 septembre 2022 : le président Macron annonce un débat national sur la fin de vie.

9 décembre 2022 : la Convention citoyenne débute ses travaux.

3 avril 2023 : les 184 membres de la Convention sont réunis à l'Élysée et demandent, à une majorité de 75 %, une aide active à mourir (suicide assisté, euthanasie). Le président Macron leur promet un « *projet de loi avant l'été* ».

Juillet 2023 : les deux ministres, Agnès Firmin-le Bodo et Olivier Véran, annoncent un « *projet de loi imminent* ».

8 novembre 2023 : le président Macron confirme une loi « *de liberté et de respect* ».

6 décembre 2023 : la ministre Agnès Firmin Le Bodo annonce que le projet de loi « *sur le modèle français de la fin de vie sera présenté courant février* ».

20 décembre 2024, le président de la République s'engage à présenter « *les contours* » du texte « *en février* » et à le soumettre en conseil des ministres « *courant mars-avril* », sans évoquer de date pour l'inscription à l'agenda de l'Assemblée nationale.

11 janvier 2024 : les deux ministres s'en vont et sont remplacés par Catherine Vautrin qui, il y a 20 ans lors du vote de la loi Léonetti, déclarait son opposition à toute évolution vers une aide à mourir ... mais devenue ministre, elle dit « *avoir évolué comme la société* ».

30 janvier 2024, le premier ministre Gabriel Attal, dans son discours de politique générale à l'Assemblée nationale affirme : « *Avant l'été nous examinerons un projet de loi sur l'aide active à mourir dans notre pays* », c'est-à-dire avant le 22 juin ... mais il n'a pas évoqué le « *plan décennal* » pour les soins palliatifs que le président de la République s'est engagé à dévoiler avant le projet de loi, il s'est contenté de dire : « *Nous renforcerons considérablement les unités de soins palliatifs dans notre pays avec une unité par département* ». Même pour cette promesse limitée, il faudrait des moyens, ces « *unités* » n'existent pas dans une vingtaine de départements...